

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_212 : AMÉNAGEMENT QUALITATIF DU CENTRE BOURG DE DÉNAT-
RUE DES REMPARTS-PHASE 1-PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 28 septembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Elisabeth CLAVERIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, Messieurs Frédéric CABROLIER, Alfred KROL, Michel TREBOSC

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Roland GILLES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

N° DEL2021_212 : AMÉNAGEMENT QUALITATIF DU CENTRE BOURG DE DÉNAT-RUE DES REMPARTS-PHASE 1-PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été sollicitée par la commune de Dénat pour étudier la requalification du centre-bourg.

Cette étude comprend la création de cheminements sécurisés continus, la requalification des espaces publics, la création d'aires de rencontres, la valorisation des divers espaces de transition, la désimperméabilisation et la réduction de la circulation automobile.

Elle est menée simultanément aux rénovations récentes du bâti en centre-bourg, la création d'un commerce de proximité et l'évolution du plan de circulation.

Le programme pluriannuel de requalification et de redéfinition des fonctions de l'espace public comprend trois phases de travaux.

Phase n°1 : aménagement de la placette et de la partie haute de la rue des remparts. Requalification de l'espace public aux abords du commerce de proximité et de la mairie.

Phase n°2 : aménagement de la partie médiane de la rue des Remparts, belvédère sur la plaine agricole et voie d'accès à l'église Notre-Dame et au vieux bourg.

Phase n°3 : aménagement de la partie nord-ouest de la rue des Remparts, secteur d'habitat résidentiel partagé et voie de liaison vers l'école communale.

L'objectif de la phase 1 consiste à réaliser un aménagement urbain et paysager pour sécuriser les déplacements doux, désimperméabiliser certains secteurs et réduire la part dédiée aux véhicules.

La placette de la partie haute de la rue des remparts, espace de transition entre le commerce de proximité et la mairie sera réaménagée. Un terrain de jeux et un espace végétal seront aménagés sur la placette. Les sanitaires publics seront rendus accessibles.

Les matériaux principaux prévus dans le projet comprennent le béton de pierre drainant et le sable stabilisé.

L'objectif est de désimperméabiliser, de chercher une harmonie avec les façades du front bâti et notamment le calcaire des constructions, tout en respectant l'environnement végétal aux abords du promontoire du centre bourg.

Le plan de financement de la phase 1 s'établit comme suit :

PHASE 1	
DÉPENSES CHIFFRÉES	RECETTES ESTIMÉES
Éclairage: 10 000 €HT	État : 50 951 €HT (35 % voirie)
Voirie : 145 577 €HT	Région : 36 394 €HT (25 % voirie)
Pluvial : 128 000 €HT	Département : 43 400 €HT (3 FAVIL)
	Agence de l'eau : 18 685 €HT (0,5 % x 37370)
	Agglomération : 134 147 €HT
TOTAL : 283 577 €HT	TOTAL : 283 577 €HT

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région Occitanie, du Département du Tarn et de l'agence de l'eau Adour et Garonne.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'opération « aménagement qualitatif du centre-bourg de Dénat – rue des Remparts phase 1 » pour un montant de 283 577 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

PHASE 1	
DÉPENSES CHIFFRÉES	RECETTES ESTIMÉES
Éclairage : 10 000 €HT	État : 50 951 €HT (35%voirie)
Voirie : 145 577 €HT	Région : 36 394 €HT (25 % voirie)
Pluvial : 128 000 €HT	Département : 43 400 €HT (3 FAVIL)
	Agence de l'eau : 18 685 €HT (0,5 % x 37 370 €)
	Agglomération : 134 147 €HT
TOTAL : 283 577 €HT	TOTAL : 283 577 €HT

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif Espaces publics de droit commun.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn au titre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de l'agence de l'eau Adour et Garonne dans le cadre du 11ème programme 2019-2024 au titre de la réduction des pollutions domestiques et pluviales.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL